Conseil Municipal du 31 Mai 2024 à 21h00

Présents: Yves Funel, Marie-Christine Peyroutou, Stéphan Bergeon, Patrice Orban,

Bernard Ballester, Bernard Cessou, Marie-France Clarac, Luc Ménardo,

Victor Parzych

Excusées: Mireille Jacob (pouvoir à Madame Marie-Christine Peyroutou)

Marie Azihari

Secrétaire de séance : Marie-Christine Peyroutou

Décision modificative de réajustement budgétaire :

Les services de la préfecture ayant préconisé des réajustements budgétaires, des décisions modificatives sont soumises au Conseil municipal qui les approuve à l'unanimité.

P/ 1	Dépe	nses	Recettes		
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
FONCTIONNEMENT					
D 611 : Contrats de prestations de services	90.00€				
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	90.00 €				
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov Ch. f		90.00 €			
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		90.00 €			
Total	90.00 €	90.00 €			
INVESTISSEMENT					
D 231-248 : VOIRIE COMMUNALE 2022	27 000.00 €				
TOTAL D 23: Immobilisations en cours	27 000.00 €				
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				18 510.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn				18 510.00 €	
R 280422 : Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et				390.10 €	
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre secti				390.10 €	
R 1323 : Subv. non transf. Départements			X = 1	10 335.50 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				10 335.50 €	
R 1641 : Emprunts en euros			56 235.60 €		
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			56 235.60 €		
Total	27 000.00 €		56 235.60 €	29 235.60 €	
Total Général		-27 000.00 €		-27 000.00 €	

Attribution parcelle C477:

► Monsieur Bastien Demandols demande la possibilité de rajouter la parcelle C477 à sa convention de pâturage (parcelle non soumise à l'ONF) afin de pouvoir faire la liaison entre deux autres parcelles, la C996 et C478, lui étant déjà attribuées. Le Conseil Municipal approuve la demande à l'unanimité.

Coupe de bois au sommet de l'hubac:

▶ L'ONF propose de faire procéder à une coupe des arbres dépérissants, au sommet de l'hubac soit 1500 m3 (sur 10 hectares environ) sur les parcelles B570 et 571. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Travaux appartement de Madame Patricia Roy:

▶ Le cumulus de l'appartement de Madame Patricia Roy, hors d'usage, a dû être remplacé.

Madame Roy ayant elle-même fait procéder à ce remplacement demande la prise en charge de la facture à la Commune (comme indiqué dans le bail), propriétaire de l'appartement, pour un montant de 569,89 €.

Il est avant tout fait remarquer que les travaux de cet ordre doit faire l'objet d'une demande au propriétaire de l'appartement (en l'état la commune) qui doit en faire constater le bien fondé et faire effectuer lui-même les travaux si besoin.

Toutefois, compte tenu de l'âge du matériel remplacé, présumant effectivement de son non fonctionnement, et à titre exceptionnel, le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture qui sera compensé par une réduction des loyers répartie de la façon suivante :

- Réduction du montant du loyer en juillet 2024 de 250 euros.
- Réduction du montant du loyer en août 2024 de 250 euros.
- Réduction du montant du loyer en septembre 2024 de 69,89 cts

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Modification de l'arrêté concernant les indemnités des élus :

▶ Le Service de Gestion comptable de Grasse a demandé au Conseil Municipal de modifier l'arrêté concernant les indemnités des élus car une nouvelle phrase devait y être rajoutée, à savoir : « Il est précisé que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'arrêté.

Mise en place du bureau pour les élections européennes:

► Une organisation a été mise en place. (ci-joint le tableau d'organisation)

Président du bureau : Mr FUNEL Yves

Suppléant : Mme PEYROUTOU Marie-Christine

Secrétaire : Mme CARLAVAN Véronique

Horaires de présence	Conseillers			
8 h / 10 h	Luc / Marie-France			
10 h / 12 h	Patrice / Jean-François			
12 h / 14 h	Christine / Stéphan			
14 h / 16 h	Bernard / Victor			
16 h / 18 h	Stéphan / Jean-François			

CLECT:

▶ Suite à la délibération du 22 février 2024 du Conseil Communautaire du Pays de Grasse portant sur la modification des attributions de compensation pour l'année 2024 et vu le rapport synthétique des travaux de commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'exercice 2024 présenté, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la répartition des attributs de compensation positives et négatives pour l'exercice 2024 telle qu'inscrite sur le tableau ci-dessous :

MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024												
Communes	Montant des AC année 2024		Pop° DGF 2023	Révision Clect 25 janvier 2024	Révision des AC		AC 2024					
Amirat	4 066 €				- €		4 066 €					
Andon	95 239 €				- €		95 239 €					
Auribeau sur Siagne		- 16844€	3416	-3		- 10 248€	- €	- 27 092 €				
Briançonnet	23 807 €				- €		23 807 €					
Cabris	69 153 €		1693	-3	- 5079€		64 074 €					
Caille	61 830 €				- €		61 830 €					
Collongues	5 368 €				- €		5 368 €					
Escragnolles	39 927 €				- €		39 927 €					
Gars	6 358€				- €		6 358 €					
Grasse	13 057 752 €				- €		13 057 752 €					
La Roquette	927 829€		5564	-3	- 16 692€		911 137€					
Le Mas	19 681 €				- €		19 681 €					
Le Tignet	54 573 €		3328	-3	- 9984€		44 589 €					
Les Mujouls	3 606 €				- €		3 606 €					
Mouans Sartoux	2 960 951 €		10998	-3	- 32 994 €		2 927 957 €					
Pégomas	806 107 €		8215	-3	- 24 645€		781 462 €					
Peymeinade	657 039€		8695	-3	- 26 085€		630 954 €					
Saint Auban	40 858 €				- €		40 858 €					
Saint Cezaire	217 730€		4421	-3	- 13 263 €		204 467 €					
Saint Vallier	115 313 €		4152	-3	- 12 456€		102 857€					
Séranon	71 318 €				- €		71 318€					
Spéracèdes	61 012 €		1407	-3	- 4221€		56 791€					
Valderoure	61 924 €				- €		61 924 €					
	19 361 441 €	- 16844€	51 889 €	3	- 145 419 €	- 10 248 €	19 216 022 €	- 27 092 €				

Questions diverses:

- ➤ A la demande des Conseillers, une réunion de travail aura lieu le mardi 10 juin 2024 à 16h afin de remettre à jour la tarification du prêt des salles, des chaise, des barnums... Cette nouvelle tarification sera proposée au vote du prochain Conseil.
- ▶ Un point a été fait sur l'avancée de la vente de la maison Olagnier.
- ► La fontaine Rue du Pati ne coule plus. Monsieur Ménardo Mathieu, plombier sur la Commune se propose d'en comprendre les raisons et de faire le nécessaire.
- ▶ Des conseillers ont indiqué que des déchets non ménagers et encombrants étaient déposés sur la voie publique (quartier de la Moulière, Route de la Plaine et dans le Serre). Madame Marie-Christine Peyroutou-Bagnis, première Adjointe, se propose de

diffuser une information, en particulier aux nouveaux arrivants, sur le fonctionnement de la déchèterie de Malamaire.

- ▶ La course de caisses à savon, organisée par le Comité des fêtes, se déroulera le samedi 22 juin 2024 dans les rues du village dont certaines seront fermées à cette occasion et feront l'objet d'un arrêté municipale.
- ► Stéphan Bergeon, 2ème Adjoint au Maire, fait un point sur l'avancée du dossier de l'antenne Bouygues au sommet de la Charbonnière.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention pluriannuelle de pâturage avec Monsieur DEMANDOLS Bastien concernant la location des terres à vocation pastorale soumises au régime de l'ONF, à savoir les parcelles 0C-0999 / 0B-0233 / 0B-0225 / 0B-0214, pour une durée de 5 années consécutives a été actée. Pour des raisons techniques, la délibération concernant la tarification de la location des terres à vocation pastorale soumises à l'ONF d'un montant de 2 000 €/an n'ayant pas été prise, il convient de le faire maintenant.